

## COMMUNIQUÉ

### Manifeste pour un système de santé organisé

Au moment de la discussion de la Loi de Santé, qui formalise les objectifs du « Plan Ma santé 2022, un enjeu collectif », **le Collège de la Médecine générale a adopté à l'unanimité lors de son dernier Conseil d'administration un document proposant et justifiant une organisation structurée de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire.** Cette organisation doit garantir un accès pour tous au système, et une bonne utilisation des ressources humaines et financières.

Dans un système de santé organisé et hiérarchisé, la logique et la complémentarité des parcours de soins des patients entre premier, second et troisième recours, entre ville et hôpital, s'articulent grâce à :

- **Un secteur de 1<sup>re</sup> ligne, formé par les équipes de soins primaires autour des médecins généralistes dans l'environnement des patients,** s'exerçant au sein des cabinets médicaux, des maisons et centres de santé pluri professionnels et des établissements de santé communautaires de proximité. Ce secteur est coordonné sur les territoires par les CPTS prévues par le législateur.
- **Un secteur de 2<sup>e</sup> ligne, exercé par les spécialistes de second recours sollicités pour leur expertise spécifique et technique,** mis en œuvre dans le secteur ambulatoire ou hospitalier et coordonné avec les équipes de soins de santé primaires au sein des CPTS.
- **Un secteur de 3<sup>e</sup> ligne s'exerçant dans les centres hospitaliers généraux, cliniques privées et CHU,** regroupant les plateaux techniques et coordonné sous l'égide des GHT

#### Consulter le manifeste

<https://lecmg.fr/wp-content/uploads/2019/07/Manifeste-pour-un-système-de-sante-organise-2019.pdf>

Dr. Paul FRAPPÉ, Président – [p.frappe@lecmg.fr](mailto:p.frappe@lecmg.fr)  
Dr. Marie-Hélène CERTAIN, Secrétaire Générale – [mh.certain@lecmg.fr](mailto:mh.certain@lecmg.fr)  
Dr François LACONIN, Trésorier – [f.lacoin@lecmg.fr](mailto:f.lacoin@lecmg.fr)

CONTACTS  
PRESSE